Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260522-DC_2026_210-DE

DC_2026_210

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

# CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 21 MAI 2026

**Secrétaire de séance :** Madame CARTRON Pascale

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : 75<br>Présents : 63<br>Votants (dont 8 pouvoirs) : 71 | L'an deux mille vingt six, le vingt et un mai<br>le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ<br>après convocation légale,<br>Date de convocation : le 13/05/2026 |

**Etaient présents :**
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS,Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS,Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE,Joseph NEVEU - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Arnaud DUPUIS - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS,André BOUTHEMY - CORNILLE,Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE,Alexandre BODIN - DOMALAIN,Patricia MARSOLLIER - DROUGES,Michel ERRARD - ERBREE,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE,Serge BERGER - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Chrsitelle HALLET - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES,Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Gaylord SOATTO - MOULINS,Yves COLAS - MOUTIERS,Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Karine MOREL - RANNEE,Janine GEORGEAULT - SAINT AUBIN DES LANDES,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS,Vincent SINOQUET - ST DIDIER,Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL,Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Pierre LEONARDI - VITRE,Paul LAPAUSE - VITRE,Christine HEUDE - ,Lionel LE MIGNANT - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Fabien LAMIRE - VITRE,Sophie MARQUANT - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Carine GERMOND - ,Patrick PLANCHET - ,Nadège LE FLOCH - ,Erwann ROUGIER - VITRE

**Ont donné pouvoir :**
Christelle AVERLAND-SCHMITT donne pouvoir à Aude de LA VERGNE,Magali BUDOR donne pouvoir à Jean-Marc MAILLARD,Katia BONNANT donne pouvoir à Antoine GEFFRAY,Sophie HUNAULT donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER,Pauline SEGRETAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER,Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Fabien LAMIRE,Anne BRIDEL donne pouvoir à Christine HEUDE,Philippe MAIGNAN donne pouvoir à Patrick PLANCHET

**Etaient absents :**
Elisabeth CARRE,Hubert DESBLES,Joseph JEULAND,Laurence DELAUNAY

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260522-DC_2026_210-DE

DC_2026_210

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

# DÉLIBÉRATION

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 21 MAI 2026

## - Base de loisirs : tarifs 2026 des activités de la haute saison

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n° 2022_064 du 07 avril 2022 relative à l'adoption du projet de territoire par le Conseil d'agglomération ;
Vu la délibération n°2025_340 relative à la tarification des activités et locations de la base de loisirs ;

Considérant la volonté de développer les activités sportives et touristiques sur le site de la Haute-Vilaine ;

Considérant l'accueil de groupes et des particuliers, au sein de la base de loisirs, pratiquant des activités sportives, encadrées ou non par les éducateurs sportifs diplômés ;

Considérant la mise en place d'animations estivales, en haute saison, du 23 mai au 30 octobre 2026 ;

Considérant que le programme d'animations à destination du grand public englobe la découverte du site par diverses activités sportives ou culturelles ;

Considérant la nécessité de proposer aux usagers une offre complémentaire de petite restauration, à cette période, par la mise en place d'un point de vente à la base de loisirs de la Haute-Vilaine ;

**Il vous est proposé d'approuver les tarifs, ci-dessous, relatifs à l'activité de haute saison à la base de loisirs en 2026 :**

| Activités et animations estivales | Tarifs |
|---|---|
| Animations de la haute-saison 2026 | 5€/pers pour les 12 ans et plus<br>3€/pers pour les moins de 12 ans |
| Course d'orientation thématique Halloween « Zombie » | Tarif joueur (course d'orientation) : 20€/personne<br>Tarif acteur (figurant type « zombie ») : 10€/personne |
| Raid découverte | 20€ prix d'inscription (pour deux personnes) + 5€ par personne supplémentaire |
| **Point de vente restauration** | |
| **Glaces et friandises** | |
| ROCKET | 1,00€ |
| TWISTER | 1,50€ |
| MIKO DONUT | 1,50€ |
| CALIPPO | 2,00€ |
| PUSH UP HARIBO | 2,50€ |
| CORNETTO | 2,50€ |
| CORNETTO « GLACES A L'ITALIENNE » | 3,00€ |
| MAGNUM | 3,50€ |
| BARRE CHOCOLATÉE (mars, snickers ...) | 1,50€ |
| **Boissons** | |

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260522-DC_2026_210-DE

**DC_2026_210**

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

| | |
|---|---|
| Boisson sans alcool type canettes 33cl (sodas, jus de fruits, etc…) | 1,50€ |
| Café | 1,00€ |

**Il est procédé au vote :**

**Nombre de votants : 71**

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 71**
- **Contre : 0**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.**

Le Président
**Teddy REGNIER**

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
25 mai 2026

La Secrétaire de séance,
**Pascale CARTRON**

Signé par Pascale CARTRON
12e vice-présidente en charge de la santé, du CLS, du RSA, de l'insertion et du transport à la demande
27 mai 2026

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*